



Ivry-sur-Seine, le 2 février 2022

Le Secrétaire général
à
Madame la présidente du conseil de l'évaluation de
l'École

Objet : Évaluation des établissements 2021-22 : bilan intermédiaire et positions du Snia-ipr UNSA

Madame la présidente,

Le SNIA-IPR a participé le 07/01/2022, dans le cadre de notre fédération, à une réunion de travail sous votre présidence dont l'objet était d'échanger sur les enseignements du premier bilan de l'évaluation des établissements pour l'année 2020-2021.

Nous avons rappelé le contexte difficile dans lequel ce dispositif a été mis en œuvre : des objectifs chiffrés intenable, dans une période marquée par la crise sanitaire. Des pratiques, constatées par nos délégués académiques, alourdissent la charge de travail des inspecteurs et sont susceptibles d'obérer le sens et la finalité du dispositif, nécessaires à l'adhésion et la participation des équipes éducatives.

Nous avons été sensibles à votre invitation de contribuer à l'amélioration de ce dispositif. En accord avec nos positions exprimées au cours des réunions, et dans un esprit d'ouverture avec vous-même et vos collaborateurs, nous vous transmettons ces retours d'académies pour leur partie problématique.

Sans remettre en cause les aspects positifs de l'évaluation des établissements, dispositif que nous avons soutenu dès le départ, notre position globale demeure inchangée au sein de la fédération UNSA-Education.

Il s'agit bien là d'adapter à une réalité conjoncturelle et à la diversité des terrains, la mise en œuvre d'un dispositif déployé depuis le début grâce à un fort engagement. A ce titre nous vous saurons gré d'alerter les autorités académiques lors de la prochaine réunion de recteurs afin qu'elles prennent toutes mesures idoines, d'adaptation, d'assouplissement voire d'allègement.

Sur la finalité du dispositif :

Nous avons soutenu l'évaluation des établissements dans la mesure où le CEE a clairement indiqué que sa finalité est de permettre aux équipes et aux établissements de progresser au service de la réussite de tous les élèves.

L'articulation systématique avec le projet d'établissement constitue une garantie qui assure la contribution de tous les membres de la communauté éducative et des partenaires. Ce rappel nous paraît essentiel.

Nos pistes d'améliorations sont les suivantes :

- Au niveau des académies :

- o Inscrire l'évaluation des établissements dans un calendrier pluriannuel, qui permet aux établissements de tirer profit du bilan de l'évaluation pour construire leur projet d'établissement et contractualiser avec l'autorité hiérarchique ;

- o Préserver la place de l'évaluation comme un dispositif co-construit (auto-évaluation et évaluation externe), au service de l'établissement, des autres modalités de suivi prescrites par l'autorité hiérarchique (audits, enquêtes...);

-Au niveau organisationnel :

- o Investir l'inter-catégorialité et assurer l'équilibre de représentation avec des équipes composées au maximum de trois membres, coordonnée par un seul inspecteur et mobiliser les personnes ressources des académies, (enseignants, professeurs formateurs académiques, tuteurs, référents REP, ULIS, adjoints gestionnaires, etc.) ;

- o Elaborer une démarche qualité autour de la formalisation : vigilance sur le respect du cadre de rédaction du rapport définitif, à savoir une dizaine de pages au maximum, comme l'indique le guide de l'Evaluation du CEE, rôle des comités de relecture ...;

- o Etablir un suivi sur l'engagement des établissements, ayant fait l'objet d'une évaluation, dans la réflexion autour de la mise à jour de leur projet d'établissement ;

- Renforcer l'offre de formation pour répondre aux besoins à la fois des équipes dans les établissements évalués, avant et après le processus d'évaluation et des évaluateurs dans un objectif explicité de démarche qualité.

Les inspecteurs restent disponibles pour répondre aux besoins de conseils et d'accompagnement des établissements dont ils sont référents dans leur autoévaluation ; ils sont également chargés de coordonner l'équipe des évaluateurs.

Au vu de la montée en charge de ce dispositif, la présence d'un seul inspecteur dans l'équipe des évaluateurs est de nature à répondre aux besoins, tout en permettant aux inspecteurs d'assurer les autres missions dont ils ont la charge.

Nous vous adressons, Madame la présidente, l'expression de notre haute considération.

Christian Champendal - Secrétaire général